



Arret maladie vrp exclusif

Par **celine59790**, le **07/01/2014** à **21:04**

Bonsoir,

J'ai un petit soucy j'ai ete en arret maladie 9 jours car j'ai eu un petit probleme concernant ma grossesse en decembre, je suis en poste vrp exclusif depuis maintenant 7 mois, je vien d'avoir ma fiche de salaire et la je vois bien mon arret maladie mentionné et je vois en dessous mon commissionnement et il y a egalement un decommissionnement de plus de 700€, cela serait d'apres ce que j'ai pu comprendre la perte du salaire de mon arret maladie ... Ont ils le droit? merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/01/2014** à **21:44**

Bonjour,

Que l'employeur ne vous paie pas le fixe pendant l'arrêt-maladie, cela paraît normal, s'il y ajoute un décommissionnement, cela semble beaucoup moins logique mais il faudrait faire vérifier votre feuille de paie par un Représentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise, sinon par une organisation syndicale de préférence après avoir demandé des explications au service émettant la paie...